

Le mardi 19 novembre de l'année DEUX MILLE TREIZE, s'est réuni le Comité National de l'ITIE sous la présidence de monsieur Ahmed Salem Ould Tekrou, Président par intérim de ladite institution.

Etaient présents à cette réunion :

- Monsieur Ahmed Salem Ould Tekrou, Président par intérim du CN-ITIE
- Me Mine Abdoullah, Membre/ Président de la Coalition PCQVP
- Monsieur Aboubakr Ould Abderrahmane, Membre/ Rep. MCM
- Ndah Ould Mohamed Salah, member/ Rep. Glencore/ XTRATA
- Khoubally Mohamed, Rep. SMH
- Léo Michel, Rep. Total E&P
- Diagana Oumar, Membre/Directeur des Mines & Géologie
- Ahmed Ould zeidane, Membre/ Rep. Plateforme des Acteur Non Etatiques
- Van Edig Christoph, Expert CIM spec. ès Organisation
- M. Bâ Papa Amadou, Secrétaire Permanent du CN-ITIE/ Rapporteur
- Hamada Sneiba, Chargé de Communication du CN-ITIE

Etaient inscrits à l'ordre du jour les points ci-dessous :

- Examen du rapport du consultant international relatif au diagnostic de la structure institutionnelle du CN-ITIE
- Examen du projet de programme de travail du CN-ITIE 2014/ 2015
- Questions diverses

Après avoir remercié les parties prenantes présentes à cette réunion et rappelé l'ordre du jour, le Président a passé la parole à monsieur Christoph van Edig, qui a fait un aperçu global sur le rapport réalisé par le consultant international sur le diagnostic de la structure organisationnelle de l'ITIE qui ont notamment porté sur le cadre juridique et organisationnel du Comité National. Il a rappelé les points clés relatifs au contenu du rapport et a mis le focus sur les recommandations qui ont été formulées. Suite à cette présentation du rapport, il a été question d'échanges sur les différents points.

A la suite de cette présentation, il y a eu des recommandations sur :

- Une meilleure répartition des tâches entre Comité National de l'ITIE et le Secrétariat technique ;
- L'élaboration de deux règlements intérieurs distincts dont un pour le Comité National et un autre pour le Secrétariat technique ;

Il a également été rappelé que, contrairement aux arrêts les arrêts qui réglementent le fonctionnement du CN-ITIE, il n'y a pas eu de renouvellement profond des représentants du Comité National ITIE. Une telle situation est formelle en opposition avec le règlement interne du CN-ITIE.

Pour ce qui est des organisations de la Société civile, les réseaux peuvent garder leurs places mais le Comité doit s'élargir à d'autres réseaux dynamiques en matière de gouvernance des ressources naturelles.

Les discussions ont continué sur un autre point important : la chaîne de valeurs de l'ITIE à propos de laquelle monsieur Léo Michel a suggéré de se cantonner au segment initial, c'est-à-dire les paiements effectués par les compagnies extractives, d'une part, et de l'autre, les encaissements de l'Etat. Me Mine Abdoulaye, réplique et abonde dans le sens de l'élargissement de la chaîne de valeurs pour permettre de recueillir plus d'informations aussi bien en amont qu'en aval.

Concernant les réunions du Comité National de l'ITIE, le représentant de la MCM, monsieur Aboubakr Ould Abderrahmane, déplore l'absentéisme de certains membres du CN-ITIE.

Au total, vingt deux recommandations regroupées en trois catégories (recommandations transversales, recommandations au Comité National et des recommandations au Secrétariat national ITIE) ont été passées en revue.

Recommandations

Globalement, il a été demandé de mettre en œuvre les recommandations du consultant international pour améliorer le fonctionnement du Comité National et de sa Cellule d'Appui technique.

Plus spécifiquement, il a été recommandé :

- Que la désignation soit de qualité tel que recommandé par le consultant ;
- Mettre sur pied un groupe d'intérêt au niveau des compagnies extractives et de la société civile même si ce mécanisme existe déjà au niveau des compagnies pétrolières ;
- Lancer une piste de réflexions sur le champ d'application actuel de l'ITIE au regard de la nouvelle norme ;
- Clarifier les rôles respectifs du CNITIE et du Secrétariat technique à travers le règlement intérieur ;
- Observer le règlement en matière de renouvellement des membres du CNITIE ;
- Renforcer les capacités des parties prenantes à l'ITIE ;
- Renforcer le dispositif organisationnel interne ;
- Renforcer la communication interne avec des outils adéquats ;
- Mettre en place des sous-commissions techniques (séance tenante lors des réunions) qui auront en charge le suivi des questions spécifiques ;
- Spécifier les fonctions et tâches de chacun au niveau du Secrétariat technique ;
- Etc.

Mesures arrêtées :

Désignation d'un comité restreint qui va analyser et suivre les recommandations du consultant.

Point II : Programme de travail

Concernant le second point, il a été question d'examen du plan de travail du CN-ITIE. A cet effet, un aperçu a été effectué par rapport au nouveau canevas proposé le Secrétariat international ITIE

Les 5 objectifs figurant sur le draft de plan de travail ont été exposés puis soumis à l'appréciation des membres du Comité National ITIE.

Recommandations

Les recommandations ci-après ont été formulées :

- L'élaboration d'un projet de lettre pour une demande d'appui en matière de renforcement de capacités des membres du Comité National ITIE ;
- La publication du rapport ITIE au 2^{ème} trimestre 2014 (établir un chronogramme à cet effet) ;
- Tenir au moins 4 réunions annuellement ;
- La désignation séance tenante des sous-commissions techniques ;
- Désignations de points focaux au niveau des régions (validé) avec l'aval du maire ;
- Formation des points focaux au niveau des régions ;
- L'organisation d'émission interactives radio/ tv (2 par an au moins) ;
- A l'occasion de chaque atelier régional, organiser une émission radio ;
- Améliorer la participation de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE

Il convient de noter que l'objectif 5 du programme de travail, consacré au renforcement de la gestion des ressources par l'Etat à l'effet d'exercer sa fonction de contrôle, a été supprimé pour non pertinence en ce qu'il ne relève pas de l'action de l'Etat.

Mesures arrêtées :

Il a été pris comme mesures ce qui suit :

- La préparation des projets de lettres à adresser aux compagnies minières et les informer de la préparation de la mission de l'administrateur indépendant dans les meilleurs délais ; et
- Elaborer les projets de TDRs relatifs à l'Administrateur indépendant.
- Désignation d'une sous-commission restreinte en chargée du suivi des décisions du Comité National.

Cette sous-commission est composée de :

- Monsieur Khroumbaly Mohamed
- Aboubakrine Ould Abderrahmane
- Ndah Ould Mohamed Saleh, et
- Des experts du Secrétariat technique.

La séance a été levée à 19 heures 15 mn GMT.

Fait à Nouakchott, le 19 novembre 2013.

Monsieur Ahmed Salem Ould Tekroun

Me Mine Abdoullah

Monsieur Aboubakr Ould Abderrahmane

Monsieur Diagana Oumar